

Vous ne les aimez pas? Nourrissez-les!

Le Devoir, le 19 décembre 2008. Par Louis-Gilles Francoeur

Le pire service qu'on puisse rendre aux cerfs de Virginie en hiver, c'est de les nourrir! Malheureusement, faute d'interdiction, cette pratique se répand car de plus en plus de gens apprécient la vue de ces animaux magnifiques.

Mais, sauf en périodes de grande pénurie alimentaire, lors d'hivers exceptionnels et dans le cadre d'opérations gouvernementales, on ne devrait JAMAIS, en hiver à tout le moins, nourrir les cerfs avec des fruits, des légumes, du foin, du maïs, de l'avoine et autres nourritures disponibles dans les coops agricoles.

Les cerfs de Virginie perdent en moyenne 30 % de leur poids en hiver en raison de la transformation de leur diète. Leurs besoins écologiques changent. Les cerfs se concentrent alors dans des ravages afin de bénéficier des chemins tracés par leurs congénères. Ils diminuent aussi leur activité pour diminuer leurs pertes d'énergie et, dans le cas des mâles, tenter de renflouer les réserves dépensées à «courir la galipote» pendant le rut. C'est cette baisse de leurs réserves qui explique, selon Michel Huot, un des biologistes responsables de la grande faune au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), que les femelles et les faons ont un taux de survie supérieur aux mâles en hiver.

Alors que les cerfs bénéficient d'une nourriture abondante et diversifiée en été, en hiver ils se contentent de bourgeons et de brindilles qui émergent de la neige. Leur flore bactérienne se modifie afin de pouvoir décomposer cette nourriture moins riche en protéines et plus difficile à fragmenter.

Si on leur redonne aux mangeoires une nourriture plus riche, on déséquilibrera leur système intestinal, ce qui provoquera des diarrhées -- parfois fatales -- et la ruménite.

Des impacts importants

Deux grandes conséquences résultent du nourrissage par les humains. D'une part, les cerfs nourris par les humains pourront plus difficilement se nourrir dans la nature s'ils doivent s'éloigner des mangeoires, dont ils deviennent alors dépendants. Ceux qui pratiquent le nourrissage devraient donc s'astreindre à assumer cette responsabilité durant tout l'hiver et en quantité suffisante sous peine de condamner ces cerfs -- qu'ils veulent pourtant aider -- à la maladie, voire à la mort, explique le biologiste. Mais on ne voit pas ces cerfs malades ou morts près des mangeoires...

Les cerfs ainsi nourris, poursuit le biologiste Huot, «se socialisent» progressivement, avec tous les risques qui en résultent, à la fois pour le cheptel et pour les humains. Après deux ou trois générations, dit-il, les cerfs perdent l'art de s'alimenter et de survivre dans la nature. Ils transmettent cette tare à leurs descendants, qui vont eux aussi fréquenter les mangeoires et s'approcher des maisons pour piller jardins et parterres en d'autres saisons, un fléau chez nos voisins du Sud.

Malheureusement, plusieurs personnes sans scrupules profitent aussi de cette socialisation excessive des cerfs pour en abattre en dehors des saisons de chasse, avec de petits calibres ou les silencieuses arbalètes, la nouvelle arme des braconniers. Souvent, ce sera un voisin des adeptes du nourrissage ou le braconnier du coin qui profiteront illégalement des sites nourriciers. Plusieurs adeptes du nourrissage à l'année longue estiment d'ailleurs légitime de pouvoir abattre pendant la chasse légale un de ces cerfs dont ils ont assuré la survie tout au long de l'année, une juste compensation de leur investissement dans la protection du cheptel, croient-ils. Mais ils oublient que profiter de la socialisation excessive d'animaux de moins en moins méfiants envers les humains est aussi indigne moralement, écologiquement et cynégétiquement que la chasse en enclos.

Ces pratiques, soit le nourrissage à l'année longue et l'abattage à moins de 300 mètres de tout site d'appâtage important, devraient être totalement interdites par la loi au nom d'une éthique élémentaire

de la chasse et des risques qui en résultent pour le cheptel. Ce n'est pas « parce que les gars le veulent » que Québec doit renoncer à ses missions légales!

Le nourrissage, hivernal et en d'autres temps de l'année, a pris des proportions inquiétantes au Québec. Dans les Laurentides, selon les chiffres du ministère, il se vend plus de 12 000 tonnes de carottes et de pommes chaque année pour nourrir et appâter les cerfs en période de chasse. En Estrie et en Outaouais, plusieurs établissements touristiques en ont fait une attraction dangereuse pour le cheptel et le public. La pratique est encore plus détestable et dangereuse quand elle s'étend aux ours car des pourvoyeurs ont entrepris d'attirer ainsi les touristes en transformant l'appâtage pour la chasse en pratique nourricière de long terme pour appâter cette fois les touristes benêts. Mais ces ours de plus en plus socialisés constituent une menace inacceptable pour la sécurité du public, des randonneurs et des chasseurs.

Le fait que ces cerfs soient ainsi socialisés pose même un problème de sécurité publique car ils sont responsables d'un nombre accru d'accidents routiers et provoquent des dommages croissants en milieu naturel, chez les voisins des sites nourriciers par exemple. Pire, ces sites deviennent, explique Michel Huot, des « foyers de transmission de maladies » parce que les cerfs y échangent bactéries et virus par la salive, les fèces et l'urine. La perspective de voir arriver bientôt au Québec la maladie débilante chronique du cerf, la « maladie du cerf fou », rend encore plus impératif un changement de stratégie.

Si on veut nourrir les cerfs en hiver, le moyen le plus naturel et le plus inoffensif, c'est de couper son bois de chauffage car les branches et brindilles laissées au sol vont augmenter leurs ressources alimentaires et aussi aider les lièvres et les perdrix.

La politique du laisser-faire

Il y a 25 ans, j'ai participé à une séance d'information sur ce qu'on appelait déjà le « problème du nourrissage » des cerfs. Dix ans plus tard, une autre séance du genre a été tenue, et en même temps les biologistes nous ont expliqué les impacts de l'hiver comme facteur limitant de cette espèce au Québec. Mercredi, encore une fois, le gouvernement a invité les journalistes à une autre rencontre du même genre.

Après avoir regardé passivement le problème s'aggraver pendant 25 ans, Québec se lance donc dans une énième « campagne de sensibilisation » en pensant qu'une nouvelle brochure et des clips d'oeil médiatiques vont régler un problème qui porte sérieusement à conséquence pour le cheptel et les humains.

On a toujours dit dans ce ministère frileux qu'il était temps de réglementer quand les politiques incitatives ne donnaient plus de résultats probants. Mais deux facteurs empêcheraient Québec d'attaquer de front ce problème.

D'abord, selon ces valeurs débilitantes, répandues dans le public et dans certaines sphères néolibérales de la fonction publique -- on en voit les résultats, côtés économique et financier! --, le « laisser-faire » serait synonyme de liberté. Des gens incapables d'admettre qu'il faut réprimer les comportements aberrants et nuisibles pour l'environnement et les espèces vivantes ont récemment été jusqu'à parler d'« écocondriaques » pour stigmatiser une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie, comme ce clip télé où quelqu'un pénètre dans une maison pour économiser le chauffage.

Deuxième raison de l'inertie gouvernementale: Québec n'aurait pas le pouvoir juridique de protéger sa faune en imposant des règles aux non-chasseurs, affirme le biologiste Huot. Québec ne pourrait donc adopter un règlement qui interdirait le nourrissage des cerfs par des non-chasseurs alors qu'il aurait le droit de le faire pour les chasseurs! Si ce raisonnement tordu devait être validé, Québec devrait boucher rapidement ce trou béant dans notre système de défense des cheptels et des écosystèmes! Les municipalités auraient plus de pouvoirs que Québec dans ce domaine, explique Michel Huot, en donnant comme exemple le cas de Saint-Narcisse-de-Rimouski, qui a interdit cette pratique au titre de « nuisance », comme on le fait pour éviter la propagation de bactéries et virus par les pigeons!

Beaucoup de non-chasseurs s'inspirent des pratiques de l'appâtage à la chasse, devenues des pratiques de nourrissage au point qu'on cultive aujourd'hui en forêt des espèces végétales censément pour produire de plus gros cerfs pour maniaques de gros panaches. Pourquoi ne pas se contenter de ce que produit la nature au lieu de faire de l'élevage déguisé en forêt? L'appâtage toute catégorie au moyen d'aliments devrait être interdit à l'année longue, sauf durant les deux semaines qui précèdent la chasse, et il devrait, en toute décence, être limité à une demi-poche par site d'appâtage. Il y a une différence entre intéresser le gibier et provoquer une dépendance conditionnée. Et on devrait surtout interdire la vente et l'utilisation croissantes de ces distributrices automatiques de nourriture, qui conditionnent en forêt les cerfs à venir manger à des heures précises, un sommet dans l'art de l'abattage indigne d'animaux sauvages, qui est en train de remplacer chez plusieurs l'art de la vraie traque de gibiers sauvages.

- Suggestion: Donnez en cadeau de Noël un calendrier qui rapporte des sous à des défenseurs de la nature ou de l'environnement, comme celui de la Fondation de la faune du Québec. Visitez les sites Internet pour les commander.